

Vœux du Conseil de Quartier Plaine-Lagny relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil dans le 20ème arrondissement

- ❖ Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars 2022 au conseil d'arrondissement du 20 est exprimée la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part aux débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville
- ❖ Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20 votée en juin 2021, dans son article 29, invite les conseillères et conseillers de quartier à élaborer des projets
- ❖ Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20, dans son article 6, précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance du conseil d'arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique s'en saisit pour le porter au vote
- ❖ Considérant la mission confiée aux membres de l'Observatoire de la Démocratie locale
- ❖ Considérant les propositions du Collectif Inter-quartiers transmises à la Mairie du 20 en septembre 2020
- ❖ Considérant les travaux du Collectif Ressource réalisés dans le cadre des Rencontres Citoyennes organisées par la Mairie du 20 d'octobre 2020 à juillet 2021
- ❖ Considérant la volonté des habitant-e-s du 20 quartier
- ❖ Considérant les attentes des habitants de la Porte de Montreuil depuis plus de 20 ans
- ❖ Considérant l'adoption du projet de réaménagement au Conseil de Paris décembre 2019
- ❖ Considérant que toute remise en question du projet se traduira par un report du lancement des travaux aux calendes grecques
- ❖ Considérant les enjeux de sécurité, de pollution sonore et par nanoparticules, de la souffrance dans laquelle vivent les habitants de Montreuil, Bagnolet et Paris

Le Conseil de quartier Plaine-Lagny soumet au conseil du 20ème arrondissement un vœu reposant sur les points suivants :

- Que l'on écoute les habitants riverains de la Porte de Montreuil
- Que les travaux d'aménagement de Porte de Montreuil soient lancés immédiatement, conformément au projet voté en 2019.